

COMMUNE DE MAUPERTHUIS

**Nombre de membres en
exercice:** 10

Séance du 26 avril 2021

Présents : 8

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six avril l'assemblée régulièrement convoquée le 16 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de Dominique CARLIER

Votants: 10

Sont présents: Dominique CARLIER, Jocelyne KULPA-BETTENCOURT, Sandrine TISSIER, René HOCQUERELLE, Frédéric OBRINGER, Sylvie COQUOIN, Lydie FEVRIER, Philippe CHIPAUX

Représentés: Michaël PEROTIN par Dominique CARLIER, Franck MEIGNEN par Philippe CHIPAUX

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Philippe CHIPAUX

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 29 MARS 2021 - DE 015 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le compte-rendu de la séance du 29 mars 2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

Objet: BUDGET: DECISIONS MODIFICATIVES - DE 016 2021

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21318 (040)	Autres bâtiments publics	-68300.00	
21318	Autres bâtiments publics	68300.00	
020	Dépenses imprévues	-57917.98	
2031	Frais d'études	20000.00	
2182	Matériel de transport	37917.98	
21571 (040)	Matériel roulant		-200000.00
1641	Emprunts en euros		200000.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: DEMANDE EMPRUNT - PROJET D'INVESTISSEMENT - DE 017 2021

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Crédit Agricole Brie Picardie pour un emprunt de 200 000 €.

Les caractéristiques principales de cet emprunt sont les suivantes :

Conditions financières :

Montant emprunté : 200 000 €

Taux fixe sur 10 ans : 0.30 %

Echéance trimestrielle constante : 5 077.25 €

Coût financier : 3 090 €

Caractéristiques :

Base de calcul des intérêts : 30/360

Débloqué des fonds : Possible par tranches pendant la période de garantie soit 3 mois

Remboursement anticipé : mois d'intérêts calculés au taux du prêt sur le montant remboursé par anticipation

Frais de dossier : 200,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt.

Objet: AUTORISATION DE DEPENSES AU COMPTE 6232 - DE 018 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier la liste des dépenses à imputer sur le compte 6232 "fêtes et cérémonies".

Vu l'article D1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable de la M14 ;

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes recommande aux collectivités territoriales de procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 "Fêtes et Cérémonies" ;

Monsieur le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 "Fêtes et Cérémonies" d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- Les dépenses liées aux festivités du Noël des enfants (spectacles, cadeaux divers, décoration de la salle, sapin, boissons, gâteaux, bonbons...) ;
- Les dépenses liées aux diverses cérémonies communales publiques (8 mai, le 18 juin, le 11 novembre, 14 juillet...), aux mariages, naissances, inhumations, départs en retraite, vœux, fêtes diverses : fleurs, champagne, colis des anciens, cadeaux divers...
- Cadeaux aux agents et/ou stagiaires : Colis chèque cadeaux, fleurs, cadeaux divers...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h45